YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6-7-98 et de la publication le 1-7-98
Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/06/98
DELIBERATION N° 98/06/358

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE VENDRE LES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES AI 528 (43, RUE ROYALE) ET AI 529 (IMPASSE DES ECUREUILS)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21, L 2241-2 à L 2241-4,

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1042 modifié par l'article 21 de la loi de Finances n° 83-1126,

VU les avis des Domaines, en date du 12 mars 1998,

VU les avis des Commissions Urbanisme-Environnement et Finances,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (5 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN, Mme QUAINQUARD + Pouvoir),

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la vente des parcelles communales situées rue Royale et impasse des Ecureuils, respectivement cadastrées AI N° 528 et AI N° 529, sur la base de l'estimation des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'ensemble des actes afférents à cette affaire.

DIT que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 1998, fonction 00, sous - fonction 01, nature 775.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

- 6 JUIL. 1998
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme,

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Direction des Services Fiscaux
de l'ESSONNE

Brigade Domaniale
Evaluations
21 bis, rue Féray
91108 CORBEIL-ESSONNES
☎ : 01.60.90.52.89
Fax : 01.60.90.52.62

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N° 7300 bis

Mod. A

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L 311-8 du Code des Communes
Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
Art. L 324-1 du Code de l'Urbanisme
Art. L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

EPI N° 98-72 b

Enquêteur : M^me GARCIA M.T.

MAIRIE DE YERRES
ARRIVÉE DU COURRIER

16 MARS 1998

Service Instructeur .....
Destinataires.....
.....
.....
.....

Propriétaire :

Commune.

Date de réception de la demande d'avis :

9 janvier 1998.

Situation du bien : Yerres

Adresse:	43 rue Royale
Références cadastrales:	AI n° 528
Superficie des parcelles:	886 m²

Description sommaire :

Terrain en forme de trapèze avec façade d'environ 28 m sur rue supportant une construction métallique à usage d'atelier construite sur sol d'autrui.

Réglementation d'urbanisme : Document POS Publié le 30 octobre 1997.

- Zone : UI C.O.S. : 0,80

Situation locative :

Le bien est actuellement occupé par bail précaire.

Conditions de la vente :

/

- 6 JUIL. 1998
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT

Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

Valeur du terrain considéré nu et libre d'occupation :

380 × 886 m² = 336.680 F arrondi à 337.000 F

Réalisation d'accords amiables : Une marge de négociation de 10% peut être accordée.

Durée de validité de l'avis : un an

A Corbeil-Essonnes, le 12 MARS 1998

POUR LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX
ET PAR DÉLÉGATION
L'INSPECTEUR PRINCIPAL
M^me F. LEMANCHEC

Direction des Services Fiscaux
de l'ESSONNE

Brigade Domaniale
Evaluations

21 bis, rue Féray
91108 CORBEIL-ESSONNES

☎ 01.60.90 52.89
Fax 01.60.90 52.62

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N° 7300 bis

Mod. A

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L 311-8 du Code des Communes
Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
Art. L 324-1 du Code de l'Urbanisme
Art. L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

EPI N° 98-72 a

Enquêteur : M^me GARCIA M.T.

Propriétaire : Commune.

Date de réception de la demande d'avis : 9 janvier 1998.

Situation du bien : Yerres

Adresse:	Impasse des Ecureuils
Références cadastrales:	AI n° 529
Superficie des parcelles:	414 m²

Description sommaire :

Terrain nu en forme de trapèze avec façade d'environ 12 m sur la rue.

Réglementation d'urbanisme : Document POS Publié le 30.10.1997

- Zone : UI - C.O.S. : 0,80

Situation locative : Occupé, expiration au 15 mars 1998

Conditions de la vente : /

- 6 JUIL. 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé :

Valeur du terrain nu et libre d'occupation:

380 F × 414 m² = 157.320 F arrondi à 157.000 F

Réalisation d'accords amiables :

Une marge de négociation de 10% peut être acceptée.

Durée de validité de l'avis : un an

A Corbeil-Essonnes, le 12 MARS 1998

POUR LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX
ET PAR DÉLÉGATION
L'INSPECTEUR PRINCIPAL
M^me F. LE BRANCHEC